

3. Les armes chimiques

Le texte australien reprenait l'idée d'un «accès contrôlé» limité à un court laps de temps. Il proposait également que le conseil exécutif se réunisse au moment de l'inspection par défi pour veiller à ce que l'on n'abuse pas du système. Les États-Unis n'ont pas accueilli sans réserve ces propositions australiennes, mais ils ont entrepris de revoir leur position. En mai 1992, Washington et Paris présentaient une nouvelle proposition sur le même sujet. Sans reprendre l'idée américaine originale d'inspections «n'importe où, n'importe quand», elle traduisait cependant, de la part des États-Unis, l'approbation d'un «accès contrôlé» aux installations, accès devenant obligatoire et non plus facultatif. Ce dernier changement dans la position américaine, inspiré par un texte australien, a redonné un élan aux négociations pour enfin parvenir à un texte qui ferait l'unanimité. Au mois de juillet, les États membres de la Conférence du désarmement, y compris les États-Unis, ont commencé à approuver comme texte final un projet de document élaboré en juin. Si bien que, plus tard dans l'été, la Conférence du désarmement entière a pu s'entendre sur un texte complet et final.

Au niveau régional, le 5 septembre 1991, l'Argentine, le Brésil et le Chili ont signé l'Accord de Mendoza.² Aux termes de cet accord, les trois États signataires s'engagent à ne pas mettre au point, produire, acquérir, entreposer ou conserver des armes chimiques ou biologiques. En outre, ils réaffirment leur engagement à conclure une convention sur les armes chimiques, de coopérer à cette fin et de faciliter la rédaction d'une telle convention.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Le Canada, qui a signé et ratifié le Protocole de Genève, a toujours appuyé les efforts déployés en matière de limitation des armes chimiques. Aux Nations Unies, il participe aux négociations depuis le début et, au fil des ans, il a soumis de nombreuses propositions dans le cadre des pourparlers. (Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consulter le *Guide* de 1990 et de 1991.)

Dans le cadre des négociations de la CD, le Canada s'intéresse tout particulièrement au problème de la vérification. Il le démontre depuis des années, notamment en rédigeant plusieurs documents de travail et

² Déclaration commune sur l'interdiction totale des armes chimiques et biologiques. Accord de Mendoza du 5 septembre 1991.